



**Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes**

**Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse**

Tronçon d'infrastructure classé

Catégories	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largeur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (83 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (79 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (73 dB(A))	largeur 100m
■	Catégorie 4 (68 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (63 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

---

**Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway**

Tronçon d'infrastructure classé

Catégories	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largeur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (86 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (82 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (76 dB(A))	largeur 100m
■	Catégorie 4 (71 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (66 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

—●— Commune    —+— Arrondissement

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°6  
2023

**SAINT-GENIS-LES-OLLIERES**

ANNEXE  
C.4.4.2 - Voies bruyantes  
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune  
OFFI\_MDL\_MLR\_VOIES\_BRUYANTES\_P\_OFFICIEL\_SAINT\_GENIS\_LES\_O 131-135701